



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2017-2022

du Cégep de Rimouski

Octobre 2017

Introduction

Le *Plan stratégique 2017-2022* du Cégep de Rimouski couvre les années 2017 à 2022. Il a été adopté par le conseil d'administration le 13 décembre 2016 et a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 17 janvier 2017.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 31 octobre 2017. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Rimouski couvre la période de 2017 à 2022, soit une durée de cinq ans et s'applique à ses trois composantes, soit le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec ainsi que le Centre matapédien d'études collégiales. Le plan est composé de trois sections. La première relate les étapes du processus d'élaboration du plan stratégique. La deuxième partie présente la planification stratégique ainsi que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi dont le Collège s'est doté pour veiller à l'application de son plan. Finalement, la troisième et dernière partie dresse un portrait du Collège.

La démarche qu'a entreprise le Collège pour concevoir son plan stratégique s'est amorcée avec l'autoévaluation de son plan précédent dont le bilan, réalisé sous la supervision du comité de direction, a été présenté au conseil d'administration au mois de novembre 2015. Des consultations ont par la suite eu lieu aux mois de mars et juin 2016 au cours desquelles le personnel des trois composantes du Collège a pu s'exprimer quant à la situation du Collège et aux orientations devant se trouver dans le nouveau plan stratégique. Le comité de direction a validé les orientations stratégiques, les objectifs et les cibles qui leur sont associées, puis il a procédé à la rédaction d'une version préliminaire du plan stratégique et l'a présentée à la communauté collégiale. Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, a été soumis à la Commission des études au mois de novembre 2016, puis adopté par le conseil d'administration en décembre de la même année. La rédaction du plan de réussite, qui constitue la première orientation du plan stratégique, ainsi que la sélection des orientations de ce plan ont été réalisées par le comité d'aide à la réussite et à la diplomation institutionnelle.

Évaluation du plan

La conformité

Le *Plan stratégique 2017-2022* du Cégep de Rimouski répond aux dispositions de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ce plan de cinq ans est rendu disponible sur le site du Collège et il contient des orientations et des objectifs qui prennent en considération la situation spécifique du Collège ainsi que les orientations du *Plan stratégique 2009-2013* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Les objectifs du plan sont accompagnés de cinq orientations qui sont relatives à la mission du Collège. Le plan intègre aussi un plan de réussite.

Conformément à l'article 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Collège a produit un document expliquant le plan de réussite aux étudiants ainsi qu'aux membres du personnel et l'a diffusé dans l'agenda étudiant.

En accord avec l'article 17.0.2 de la Loi, le projet de plan stratégique a été soumis à la Commission des études. Cette dernière a donné son avis sur les questions qui relèvent de sa compétence. Le plan a été adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Les orientations du *Plan stratégique 2017-2022* ont été déterminées à partir d'une analyse de la situation effectuée par le Collège. Cette analyse présente les forces du Collège ainsi que les défis qu'il prévoit devoir relever au cours des cinq années couvertes par le plan. Parmi ces défis, le Collège évoque la baisse démographique qu'a subie la région au cours des dernières années ainsi que la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs de l'industrie.

Les orientations

L'analyse de la situation a amené le Collège à élaborer son plan stratégique en fonction de cinq orientations, soit : la réussite, le recrutement, le sentiment d'appartenance, le développement des ressources ainsi que le leadership. Ces orientations sont assujetties à une priorité institutionnelle qui est la création d'une expérience étudiante exceptionnelle. Les orientations du plan sont reliées à la mission du Collège qui consiste à offrir une formation collégiale de qualité dans un milieu de vie stimulant afin de développer le plein potentiel des étudiants, tant à la formation régulière qu'à la formation continue.

Les objectifs stratégiques

Les grandes orientations du plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont divisées en 19 objectifs stratégiques. Ces objectifs sont clairement formulés et chacun d'eux est accompagné de plusieurs cibles. La Commission comprend que le Collège se dote d'indicateurs globaux via les plans de travail annuels des services et des composantes et que ceux-ci relèvent du plan stratégique. Mais compte tenu des exigences actuelles de l'article 27.1 de la Loi, la Commission estime que le Collège pourrait avoir de la difficulté à rendre compte annuellement des résultats obtenus en regard des objectifs fixés par le plan stratégique, incluant le plan de réussite. C'est pourquoi

la Commission recommande au Collège de préciser, pour tous les objectifs de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, des résultats attendus mesurables lui permettant de témoigner annuellement de leur progression.

Le mécanisme de mise en œuvre

Afin de mettre en œuvre le plan stratégique, le comité de direction établit chaque session d'hiver les priorités institutionnelles pour l'année suivante et détermine les objectifs et les cibles à inclure aux plans de travail ainsi que des responsables. Le bilan annuel des plans

de travail permet au comité de direction de procéder à l'actualisation du plan stratégique et de déterminer de nouvelles cibles à la lumière de ce qui a été accompli.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le Collège prévoit effectuer le suivi de son plan stratégique via son rapport annuel qui est adopté par le conseil d'administration et dont une section fait état de l'avancement de chacune des cibles et dans lequel le portrait du Collège est mis à jour. En vue de consulter l'ensemble de la communauté collégiale dans le suivi du plan stratégique, un forum est organisé au cours duquel l'avancement du plan stratégique est présenté. Si des propositions émanent de ce forum quant à de possibles modifications au plan stratégique; l'ajout, la modification ou le retrait de cibles du plan stratégique peut être étudié et adopté par le conseil d'administration.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est intégré au plan stratégique par sa première orientation. Celui-ci a été élaboré à partir de données récentes recueillies par les membres du comité d'aide à la réussite et à la diplomation institutionnelle. Cependant, la Commission constate qu'à l'instar des autres objectifs du plan stratégique, le Collège pourrait avoir de la difficulté à rendre compte annuellement des résultats obtenus en regard des objectifs fixés.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2017-2022* du Collège de Rimouski, incluant son plan de réussite, est **conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

La Commission considère toutefois que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité et recommande au Collège de préciser, pour tous les objectifs de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, des résultats attendus mesurables lui permettant de témoigner annuellement de leur progression.

Le cas échéant, les jugements et avis formulés dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Guillaume Cimon

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Québec, le 7 février 2018

PORTAIL

Monsieur François Dornier
Directeur général
Cégep de Rimouski
60, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4H6

Objet : Plan stratégique 2017-2022

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le rapport d'évaluation du *Plan stratégique 2017-2022* de votre Collège. Lors de la réunion du 31 octobre 2017, la Commission a évalué votre plan du point de vue de sa conformité à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et de son efficacité potentielle.

Comme vous le constaterez, ce rapport comporte une recommandation. La Commission s'attend à être informée des actions réalisées par votre Collège pour y donner suite au plus tard le 7 février 2019.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Advenant que vous modifiez ou actualisiez les orientations ou les objectifs stratégiques de votre plan, la Commission s'attendra à ce que vous lui en fassiez parvenir une copie, comme le prévoit la Loi. La Commission en fera alors une nouvelle analyse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

p. j

c. c. M. Dany April, directeur des études